

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29-01-2018 à 20h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Christhie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

- **RIFSEEP :**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique (RIFSEEP) doit être mis en place au 1^{er} janvier 2018.

Jusqu'alors les agents de la commune bénéficiaient de l'indemnité d'exercice, dorénavant remplacée par le RIFSEEP. Cette prime concerne l'ensemble des agents, et doit tendre à se rapprocher des primes de la fonction publique d'Etat.

Cette prime est décomposée en 2 parties :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui est fixée selon le niveau de responsabilités

Le complément indemnitaire annuel (CIA), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'IFSE est répartie selon les grades (rédacteur, adjoints techniques...) et éventuellement subdivisée en groupes selon les postes (ménage, espaces verts, voirie...). Les montants sont déterminés en fonction des formations suivies, des connaissances ou de la capacité d'encadrement.

Le CIA également calculé par grade et groupe est calculé selon l'efficacité dans l'emploi, les qualités relationnelles et la contribution au service. Le montant peut être modulé entre 0 et 100%. Le CIA est facultatif et non systématiquement reconductible chaque année.

Ces primes peuvent être versées mensuellement, mais le conseil municipal peut décider d'une autre périodicité.

Les cadres d'emploi peuvent être définis ainsi :

Catégorie B : rédacteur principal

Groupe 1 : secrétaire de mairie. Fonction de gestion administrative et financière de la commune

Catégorie C : Agent de maîtrise principal, adjoints techniques

Groupe 1 : Agent de maîtrise principal. Fonction d'encadrement des services techniques, agent polyvalent sur l'entretien des bâtiments, de la voirie, des installations d'assainissement, des espaces verts...

Groupe 2 : Adjoint technique polyvalent. Fonction d'agent polyvalent sur l'entretien des bâtiments, de la voirie, des installations d'assainissement, des espaces verts...

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer cette délibération au comité technique paritaire. Le paiement de l'IFSE serait versé en deux fois, à savoir 30% du montant en juin, le solde en décembre. Le montant du CIA sera versé en une seule fois après l'entretien professionnel annuel.

- **Projets d'investissement 2018 :**

Le conseil municipal avait sollicité diverses subventions auprès du Conseil Départemental et de l'État, selon des avant projets. Afin de préparer le budget primitif, il est nécessaire de programmer ces investissements.

Le hangar communal : Il est nécessaire de consulter les entreprises pour ce projet.

La voirie : La route du Cluzeau est programmée avec le SYGESBEM. Pour le chemin de la mare, les travaux devront être faits également cette année

L'aménagement de sécurité du bourg : Le dossier doit être finalisé en février.

Le stationnement du bourg : L'ATEC a proposé un nouveau projet pour un montant total de 58 800 euros TTC, options comprises.

La mise en accessibilité des bâtiments communaux à poursuivre.

Matériel : faucheuse d'accotement, broyeur.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité le dossier de stationnement du Bourg, afin de présenter une demande de subvention.

- **Information sur la plate-forme de compostage suite à l'arrêté préfectoral :**

Le préfet a pris l'arrêté concernant la plate forme de compostage de Berneuil dont le conseil municipal doit être informé.

- **Participation aux journées de l'habitat organisées par le pays du Haut Limousin :**

Le Pays du Haut Limousin, en collaboration avec les communes volontaires, va participer à l'organisation d'un forum de l'habitat privé les 28 et 29 Avril 2018, sur le territoire.

Comme l'avait initié la commune de Nouic en 2015, puis Blond et Châteauponsac en 2017, les journées de l'habitat ont pour objectif de recenser les biens disponibles sur les communes (à la vente, comme à la location) pour en faire la promotion et faciliter leur commercialisation. Cette action sera construite en étroite collaboration avec les propriétaires des bâtiments, les structures en charge de leur gestion (agences immobilières, notaires...). Le principe est de pouvoir fournir lors de ces journées, un maximum d'informations techniques et financières aux potentiels acquéreurs.

Le lieu retenu pour l'organisation de ces deux journées n'a pas encore été arrêté, mais le pays souhaite d'ores et déjà savoir si notre commune est intéressée pour participer à cette opération.

Après délibérations, compte tenu du nombre de logements vacants, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à cette opération.

- **Questions diverses :**

Eoliennes : Suite à une décision du conseil d'état, l'enquête publique concernant les éoliennes est reportée.

Associations : Une réunion avec les associations est programmée le 16 mars à 18 h 30 afin de faire le point sur leurs projets et de préparer le 14 juillet.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au 12 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 23 heures.